

FAQ ATIH – Campagne 2026 (données 2025)

Calendrier – Accord national & campagne

Quand le nouvel Accord national entre-t-il en vigueur dans le cadre de l'ATIH ?

- ✓ A partir de la **campagne 2027**, portant sur les **données 2026**

Y a-t-il des nouveautés pour la campagne 2026 (données 2025) ?

- ✓ Non, **aucune** évolution. Les changements interviendront dans nouvel Accord national (campagne 2027)

Pièces justificatives et documents à fournir

Si des pièces justificatives ont été fournies l'année précédente, faut-il les transmettre à nouveau ?

- ✓ Oui, elles doivent être fournies chaque année, mises à jour

Où trouver les modèles et trames types attendus ?

- ✓ Dans l'onglet **Pièces justificatives**, situé juste après les indicateurs ROSP

Pièces justificatives pour les RCP ?

- ✓ Oui, une **trame dédiée** est disponible dans l'onglet Pièces justificatives

Implication des usagers : justificatifs à fournir ?

- ✓ Oui, les documents sont à déposer dans l'onglet Pièces Justificatives

Documents pour l'accueil d'externes / internes ?

- ✓ **Les conventions quadripartites** fournies par l'Université et signées

Données financières et conventions

La subvention versée par la commune doit-elle être déclarée ?

- ✓ Oui, elle doit être **inclusa dans le tableau de financement**

Centre de santé géré par une collectivité : certification par un commissaire aux comptes obligatoire ?

- ✓ Non

Conventions avec laboratoires en centre municipal : comment procéder ?

- ✓ Via un **marché public**, qui vaut contractualisation

Conventions signées avant le 31/12 pour la campagne 2026 (données 2025) : sont-elles prises en compte ?

- ✓ Oui

Convention COSP : doit-elle être signée par chaque médecin participant à la PDSA ?

- ✓ Oui

Ressources humaines et ETP

Les ETP doivent-ils être renseignés à la date du 31/12 ?

- ✓ Oui, avec un calcul proratisé selon la présence réelle du professionnel (voir notice ATIH)

Les IPA mis à disposition par Asalée doivent-ils être comptés ?

- ✓ Non, **seuls les salariés de la structure** sont à déclarer

Déclaration des professionnels médicaux : spécialité ou pratique quotidienne ?

- ✓ Déclarer la **spécialité telle qu'inscrite à l'Ordre**

Les personnels bénévoles doivent-ils être déclarés ?

- ✓ Oui, en plus des salariés

Missions, actions de santé publique et valorisation

Les actions de prévention doivent-elles être justifiées ?

- ✓ Non, elles sont déclaratives (rubrique Actions de santé publique)

Valorisation des actions de prévention réalisées par une infirmière Asalée ?

- ✓ Oui si les professionnels du centre de santé participent à l'action

Séances de vaccination publiques : sont-elles valorisables ?

- ✓ Oui, dans la rubrique **Missions de santé publique** (Accord national)

Convention avec deux EHPADs pour prévention bucco-dentaire : double valorisation ?

- ✓ Non, une seule convention est valorisée

Actions de prévention avec une association sportive : valorisation possible ?

- ✓ Oui, si l'association est **Maison Sport Santé** habilitée ou si l'action relève de la santé publique

Consultation de prévention par un kinésithérapeute : valorisation ?

- ✓ Oui, via facturation CCP, si le centre est labellisé **Maison Sport Santé**

Ecran de prévention : valorisable ?

- ✓ Non

Médecin réserviste auprès des armées : valorisation ?

- ✓ A préciser selon le cadre exact d'intervention (non détaillé lors du webinaire)

Organisation, plateforme et dispositifs associés

Contributeur/ lecteur : pour quel organisme ?

- ✓ Pour l'Observatoire e-CDS

Inscription aux dispositifs de soins non programmés (SNP/SAS) : à qui s'adresser ?

- ✓ **PDSA** : contacter l'effecteur local
- ✓ **SAS** : contacter le **SAMU** référent

Plateforme AQSS : est-elle toujours fonctionnelle ?

- ✓ Oui

Problèmes techniques et contacts

Qui contacter en cas de problème avec le dossier ATIH ?

- ✓ La **CPAM** de rattachement, service Vie conventionnelle